



**SYNDICAT MIXTE
DES ZONES D'AMENAGEMENTS TOURISTIQUES
CONCERTES DE MOLIETS ET MAA**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à la réalisation d'un diagnostic du réseau assainissement
du Club House du golf de Moliets**

Le Président du Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de Moliets-et-Maâ,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 20 septembre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 25 juin 2013 entre le Syndicat Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation de travaux de rénovation concernant le patrimoine immobilier de la station touristique de Moliets et ses avenants,

VU le bon de commande n° 10 relatif aux travaux urgents sur le patrimoine immobilier du golf de Moliets,

Considérant la nécessité de réaliser un diagnostic du réseau assainissement du Club House du golf de Moliets suite à un constat de défauts de fonctionnement,

VU la proposition de la SATEL en date du 16 septembre 2022,

DECIDE :

- d'approuver la proposition de marché de services présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
 - **Attributaire** : SARL ADING – ZA de la Plaine des Bois – 64300 BIRON
 - **Caractéristiques principales** : réalisation d'un diagnostic du réseau assainissement du Club House du golf de Moliets
 - **Montant total** : 950,00 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le **29 SEP 2022**

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON